



La conquête de l'autochtonie (par les migrants) au moyen des mises en patrimonialisation

أقلمة الاستقرار من طرف المهاجرين من خلال تثمين التراث

The conquest of autochthony (by migrants) by means of patrimonialization

Dr. Ait Abdelkader Mohamed Hichem

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou – Algérie

Date de soumission: 13-11-2020- Date d'acceptation: 18-09-2021-

Date de publication : 31-07-2022

ملخص

مفهوم السكان الأصليين (الأوتوكتوني) أدرج معه فكرة الأصل كمبرر للانتماء، فصار جزءاً لا يتجزأ من عملية الأقلية وتكوين الهوية الوطنية، وانطلاقاً من هذا المفهوم تم تحديد من هم "الغير" (المهاجرون، الغير الأصليين أو الغير محليين) كما ساهم بتأسيس "نحن" (الأصليين)، تأصل السكان سمح بتكوين دولة-أمة بتقدير يتجاوز الرمز العرقي. الإرتباط بالمحيط والأرض نفسه بالإضافة إلى الإرساء في المنطقة يعتبران شعاراً لتعزيز المزايا السياسية على عكس "الأجانب" غير الشرعيين وتقسيم السكان إلى الذين يملكون السلطة والحقوق "السكان الاصليين"، وإلى الذين لا يملكون ذلك، أي المهاجرين. وبالمقابل تمت ملاحظة عقبة لتعبئة المهاجرين لدعامات رمزية ومادية بغرض تعزيز جهودهم في مواجهة إضفاء الطابع الوراثي على المحيط الجغرافي الذي نشؤوا فيه.

الكلمات الدالة: مفهوم أصلنة السكان؛ ساكن أصلي (أوتوكتون)؛ ساكن غير أصلي (ألوكتون)؛ مهاجر؛ إفريقيًا؛ محلي؛ عالمي؛ مناطق التراث؛ عملية بناء الهوية؛ التماسك الاجتماعي.

Résumé

Utilisée comme une notion d'origine pour justifier l'appartenance, l'autochtonie, en entraînant, a fait partie intégrante du processus de territorialisation et de formation de l'identité nationale. En déterminant qui est les "autres" (les migrants, les allogènes) et en instituant les "nous" (les autochtones), l'autochtonie a autorisé de bâtir un Etat-nation en présumant excéder le signe ethnique. L'attachement à l'espace et à la terre de même que l'ancrage au territoire a servi de slogan pour affermir les bien-fondés politiques en contraste des "étrangers" non légitimes, scindant de la sorte la population entre ceux qui sont titulaires de pouvoir et de droits, les autochtones, et ceux qui ne le sont pas, les migrants (les allogènes). En revanche, on a observé l'obstacle des migrants à mobiliser des supports symboliques et physiques en vue de consolider leur effort face à la patrimonialisation de l'espace géographique dans lequel ils se sont établis.

Mots-clés: notion d'autochtonisation; autochtone; allochtone; migrant; Afrique; local; global; aires patrimoniales; processus de construction identitaire; cohésion sociale.

Abstract

The autochthony, by implying, the notion of origin as justification of belonging, was an integral part of the process of territorialization and the formation of national identity. In this context, by determining who are "others" (migrants, non-natives) and by establishing the "we" (indigenous peoples), autochthony has authorized the building of a nation-state by presuming to exceed the ethnic sign. Attachment to space and land as well as anchoring to the territory served as a slogan to strengthen the political merits in contrast to the non-legitimate "aliens", thus dividing the population between those who hold power and rights, the indigenous people, and those who are not, the migrants (the non-natives). On the other hand, the obstacle of migrants has been observed to mobilize symbolic and physical supports in order to consolidate their efforts in the face of the patrimonialization of the geographical space in which they have established themselves.

Keywords: Notion of indigenization; Aboriginal; Allochthon; Migrant; Africa; Local; global; Heritage areas; Identity building process; social cohesion.

Introduction

La population autochtone dénombrerait pas moins de 370 millions de personnes demeurant dans 70 pays. Défenseurs de leurs propres traditions, ces populations sauvegardent des spécificités culturelles, sociales, politiques et économiques différentes de celles des sociétés majoritaires dans lesquelles elles demeurent. Eparpillées en de nombreux endroits de notre planète, de l'Arctique au Pacifique, elles sont les descendants, d'après une interprétation commune, de ceux qui résidaient dans une contrée ou occupaient un espace géographique au moment où des populations de cultures ou de provenances ethniques différentes sont venues.

Ces derniers arrivants sont ensuite devenus dominants via les conquêtes, l'occupation, le peuplement ou d'autres manières. La majeure partie des sociétés autochtones ont conservé des particularités différentes et bien distinctes de celles des autres communautés de la population nationale (UNESCO, 2012).

Or, «le principe d'autochtonie implique trois paramètres (données): la conquête ou l'occupation antérieure d'un espace géographique, l'autonomie ou la non domination et une revendication identitaire» (Brady, Louafi, 2004).

Le sujet de l'“autochtonie” trouve ces dernières années, dans le cadre de patrimonialisation des territoires naturels, un écho trop spécial. Loin d'être



limité aux uniques écosystèmes naturels, l'effet des structures de sauvegarde de la nature intervient davantage ouvertement sur la structure sociale des populations qui y demeurent. Le phénomène nommé d'"autochtonisation" se montre à cet égard comme un impact indirect des plus marquants de leur création. Rappelé la plupart du temps à des usages pratiques ; avec l'intention de déterminer la légitimité de populations à vivre et à bénéficier des biens et revenus du site préservé, ce phénomène occasionne des migrations remarquables, autant à l'échelon local: par la manière dans les populations en questions sont graduellement conduites à assurer, renouveler et peut-être même à créer des traditions en accord avec la notion d'autochtonie ; qu'à un échelon encore global : en privilégiant l'apparition de segmentations identitaires inédites (Giraut, Sylvain et Houssay-Holzschuch, 2004).

La présente contribution capitalise les résultats des recherches menées sur de multiples aires naturelles et culturelles de l'UNESCO (notamment les parcs nationaux des Virunga, de Kahuzi-Biega, de la Comoé et du Banc d'arguin) pour revisiter ce phénomène. Ces sites protégés partagent un certain nombre de spécificités et de caractéristiques propres. Avant tout, ils avaient pour but commun de dévoiler des mécanismes de patrimonialisation anciens ou modernes dans une contrée où l'immigration a jusqu'à ce moment été moins estimée par les populations autochtones, et présente par ailleurs une stratégie patrimoniale ferme, fondée sur le patrimoine construit, culturel, maritime, touristique, fluvial et mémorable (historique), qui justifie dans une certaine mesure que la culture, la mémoire et l'histoire d'immigration y restent nettement "inaperçues" et les œuvres historiques toujours en route (Aprile, Bertheleu et Billion, 2009).

1. Discrimination Autochtone/Allochtone, et processus de construction identitaire et d'appartenance: Le cas des populations Pygmées et des communautés Imrâgen

Si dans sa signification internationale, le fondement d'autochtonie donne la possibilité aux minorités marginalisées de solliciter des droits auprès (au contre) les Etats, en Afrique l'emploi de ce concept tend à chercher les "authentiques" ayants droits (citoyens) par comparaison avec les allochtones, les immigrants (Ceuppens et Geschiere, 2005). Dans le contexte des indépendances, une situation de genèse des nouveaux Etats, lorsqu'il est question de soulever qui appartient à tel Etat et susceptible donc et être un citoyen de plein droit, l'autochtonie, en entraînant, la notion d'enracinement comme justification de l'affiliation, a fait partie intégrante du processus de territorialisation et de formation de l'identité nationale (Geschiere et Jackson,



2006). En déterminant qui sont les “autres” (les allogènes) et en instituant les “nous” (les autochtones), l'autochtonie a autorisé la fondation d'un Etat-nation en présumant excéder le signe ethnique. Ce que Bayart, Geschiere et Nyamnjoh décrivent en notant que:

« ... dans les années 1990, les mécanismes de démocratisation et de pluripartisme ont précipité les antagonismes et les concurrences pour la transmission du pouvoir. L'attachement à l'espace et à la terre de même que l'enracinement au territoire a servi de slogan pour affirmer les bien-fondés politiques en contraste des “étrangers” non légitimes, scindant de la sorte la population entre ceux qui sont titulaires de pouvoir et de droits, les autochtones, et ceux qui ne le sont pas, les allogènes » (Bayart, Geschiere et Nyamnjoh, 2001).

La conception de primo-implantation et d'identité ethnique est utilisée ici sans référence à des identités fondamentales antérieures à la colonisation. Dans ce cadre, l'allogène n'est plus exclusivement celui où la nationalité est différente, c'est également celui d'un autre territoire, celui du village proche, le voisin. Pour les peuples locaux, les groupes dits “Pygmées” sont les populations primitives, ce qu'implique qu'ils ne sont plus des citoyens comme tous les autres. L'autochtonie que leur accordent les populations non autochtones est en contraste avec leur reconnaissance concrète. (Leonhardt, 2006).

La même ambiguïté est véritablement à l'œuvre dans le cadre des secteurs préservés dans lesquels l'espèce d'autochtonie procède parallèlement comme agent de discrimination pour séparer les usagers légitimes des usagers illégitimes, identifier des groupes, fréquemment divisés ou multiformes qui ont tout à coup à reconsidérer leur histoire et leurs circuits identitaires sur des assises nouvelles et partagées. Le cas des communautés *Imrâgen*,¹ notamment pour les groupes concernés par l'inclusion le Parc

¹ Les Imraguens forment une entité ethnique spécifique à la Mauritanie. Bafours autrefois, mêlés aux berbères au XIV^e siècle et aux esclaves au XVII^e siècle, les Imraguens sont sous la protection de chefs guerriers ou religieux. Ils demeurent dans de petits villages disséminés sur la côte Nord de Mauritanie, entre Nouakchott et Nouadhibou, leur occupation était centrée sur la pêche à pied du mulot jaune. Depuis les années 1930, ils exploitent des bateaux canariens à voile latine nommés “lanches”. Ce mode de subsistance est précaire à cause de la raréfaction du poisson lié à la surpêche industrielle et de la proscription de la pêche au requin. Les villages, dont Iwik, se trouvent sur les plages parfois en zone submersible.



National du Banc d'Arguin² offre un aperçu expressif. (Belaidi, Alvarez-Pereyre, Wahiche et Artaud, 2016). Un constat qu'expliquent Dahou et Cheikh en notant que:

« D'ailleurs, les migrations de travail dans le PNBA tendent à s'assimiler à la structure tribale; les arrivants s'insèrent dans une approche d'autochtonisation. C'est pourquoi des migrants de statut modeste, parfois originaires de tribus éloignées, s'intègrent aux Imrâgen par le mariage. La prolifération de ce mode de mariages et la captation aussi opérées des gendres allochtones est bien susceptible de remettre en question les équilibres actuels » (Dahou et Cheikh, 2007).

2. Impact des processus d'autochtonisation sur l'identité sédentaire et la structure sociale : le cas de la population autochtone d'Imrâgen du PNBA

Le cas de la population autochtone d'Imrâgen du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) laisse percevoir l'effet des processus d'autochtonisation sur la constitution et l'organisation des communautés qui y sont indirectement soumises. A l'échelon local, au milieu des populations vivant dans le site protégé, ce mécanisme opère dans des modalités d'assimilations nouvelles de la mémoire collective et de la "tradition".

C'est à une croissante "muséification" de leur identité que ces populations seront sommées. A l'échelon encore global, l'autochtonisation intervient en excitant la naissance de catégories et segmentations sociales nouvelles, qui afin d'être combinées à des droits particuliers et exclusifs, sont d'ordinaire inconciliable avec le principe de citoyenneté promu par les nations. Ce n'est donc pas sans bouleverser et foncièrement redéfinir les identités qu'elle souhaite dévoiler, que ce principe "d'autochtonie" opère dans le cadre de patrimonialisation des sites naturels (Dahou et Cheikh, 2007).

² Le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) est une réserve naturelle de Mauritanie, englobant un tiers du littoral mauritanien, il a une superficie de plus de 12 000 km² répartie entre partie continentale (le désert du Sahara) et partie maritime (l'Océan Atlantique). Le Parc national du banc d'Arguin est ainsi parmi les plus vastes parcs d'Afrique de l'Ouest. Fondé en 1976, devenu site *Ramsar* en 1982 et site du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1989. Ce parc marin et côtier couvre la moitié orientale du golfe d'Arguin. Il s'étale de la pointe Minou au Nord (par-delà le cap d'Arguin) jusqu'à la ville de Mamghar au sud (par-delà le cap Timris), et incluse aussi les îles d'Arguin et de Tidra. Développement durable des populations et conservation de l'environnement naturel sont les finalités prédominantes du PNBA.



Les communautés tribales ; maraboutiques “Zwāyā” et guerrières “Hassān”, dont les populations de pêcheurs Imrâgen formaient habituellement la base soumise, avaient en réalité exercé avec l'aire maritime un rapport d'appropriation particulier qui leur a permis d'étendre leur influence concrète sur cet espace. Le mode qu'elles utilisent pour l'appropriation et l'adaptation à l'espace maritime est construit conformément aux logiques dévolues à leur communauté.

En déployant leur hégémonie sur cet espace par le contrôle de son accès et des procédés de sa traversée, elles confirment que la surface maritime était régulée par les tribus guerrières. Les tribus maraboutiques constituaient leur domination sur la mer en pratiquant une influence exégétique sur le territoire “infra-maritime”, grâce à la supplication rituelle. Pêcheurs Imrâgen et acteurs non pêcheurs jouaient ainsi dans l'économie sociale et environnementale des rôles différents mais au fait complémentaire.

L'idée de “territoire” porte pour les populations nomades d'autres formes de représentations que celles d'une aire concentrique dotée de limites immuables. Dans la situation des communautés nomades, l'espace se manifestait sous la figure de parcours tribaux malléables, assidûment soumis à révision. Un attachement à l'“espace” (*Khton*), représente un paramètre identitaire marquant dans la démonstration d'une “autochtonie” locale, mais à condition d'envisager cet attachement comme fondamentalement précaire, et de concevoir cet “espace” dans son étroit rapport avec la surface maritime.

Afin d'exposer une identité sédentaire, territorialisée et continentale, d'autres politiques ont ainsi surgis. C'est alors en mettant à jour et se réappropriant la réalité de son passé colonial ; en lui prêtant une valeur fondatrice, que le discours sur l'autochtonie s'est, dans une certaine mesure, constituer localement (Artaud, 2010).

Cet impératif implicite (informulé) a mis en exergue un processus complexe, et sous certains aspects, opportuniste, de « *réinvention de ces identités tribales* » (Dahou et Cheikh, 2007), de restauration du passé et de l'histoire. Il importe donc d'examiner la manière dont l'“autochtonie” s'est élaborée dans le discours des populations toutes confondues de l'aire, comme une catégorie extérieure “importée”, dont l'assimilation exige des ajustements mémoriels communs, entre des communautés primitivement différentes voire rivales (Cazalet, 2004).



Le processus d'autochtonisation a dès lors engendré un bouleversement et un changement significatif dans les expressions (images) collectives du peuple maure ; allant de la marginalité professionnelle à l'intégration dans un mécanisme économique national ; de la dévaluation sociale à leur représentativité patrimoniale.

Cette dynamique sociale paraît comme une autre analogie aux stratégies identitaires en usage dans les aires protégées. En plus des révisions identitaires que la formation des aires protégées provoque à l'échelon local, on observe qu'au niveau national, ces transformations se font éprouver ; en élaborant des statuts identitaires spéciaux. De fait, si « *la majorité des populations concernées par les aires protégées était restée longtemps des "citoyens de seconde catégorie" à cause de la quasi-absence de l'Etat dans ces régions* » (Dumoulin Kervran, 2005, p. 82).

Les territoires protégés leur affectent désormais une influence et une visibilité inédite. Concomitamment au système étatique et au milieu du territoire national où elles se situent, les aires protégées créent ainsi un mécanisme d'emboîtement de droits et d'obligations parallèlement à celui promu par l'Etat.

Ils restructurent d'une manière fréquemment imprévue les emplacements sociaux et contribuent donc à la création d'une "citoyenneté segmentée" qui n'est pas sans subir les fondements qui édifient la stabilité ou l'harmonie sociale.

« Ces mécanismes d'identification récents, modelant et construisant de manière parfois divergente le paysage social antécédent, révèlent bien la malléabilité de la structure sociale qui y est soumise, sa capacité fondamentale à redéfinir, et à générer à partir de contraintes et d'impératives diverses un équilibre. C'est probablement bien effectivement ce que produit le principe d'autochtonie ; l'apparition de rapports et de regroupements nouveaux entre des communautés en principe différentes. N'y a-t-il pas désormais, dans le principe d'autochtonie, un important facteur de cohésion sociale ? » (Belaidi, Alvarez-Pereyre, Wahiche et Artaud, 2016).



3. Autochtonie et illégitimité culturelle des migrants face aux transformations patrimoniales : cas des sites naturels et culturels de l'UNESCO.

Etre migrant dans un parc naturel du patrimoine mondial de l'UNESCO comme celui du Parc national des Virunga³, et du Parc national de Kahuzi-Biega⁴, ou celui du Parc national de la Comoé⁵, chez les villages Lobi⁶ en Côte d'Ivoire, ou encore chez les populations Nama⁷ du Paysage culturel et

³ Le Parc national des Virunga, anciennement Parc Albert, est le plus ancien parc national de la République démocratique du Congo et d'Afrique, fondé en 1925, il est très abondant par sa flore et sa faune. Le parc est situé dans l'est de la République démocratique du Congo et enveloppe partiellement les montagnes volcaniques des Virunga, entre le Lac Edouard et le lac Kivu près du Rwanda et de l'Ouganda, avec ses 790 000 hectares, il forme l'une des densités de population autochtone les plus importantes d'Afrique, avec plus de 400 hab. / km².

⁴ Le Parc national de Kahuzi-Biega, est un parc national de la République démocratique du Congo, situé à l'ouest du lac Kivu, près de Bukavu, spécialement dans la province du sud-Kivu mais aussi au nord-Kivu et au Maniema avec son secteur septentrional. Le parc est couvert d'une grande étendue de forêt tropicale primaire et est surplombés par deux volcans éteints, le Biega et le Kahuzi. Le parc a été fondé en 1970, il appartient à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1980. Suite à la deuxième guerre du Congo, le site a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en péril en 1997. Avec une superficie de 6000 km², le parc est aujourd'hui envahi par des populations de réfugiés. L'extension du parc en 1975, qui contenait des terres humides habitées d'autochtones, a causé des évacuations forcées d'environ 13 000 habitants de la communauté tribale de Tembo, Shi et Rega heurtées et rejetant l'appel à partir. En 1999, un programme a été conçu afin de mettre à l'abri les populations et les ressources du site.

⁵ Le Parc national de la Comoé, est un parc national de la Côte d'Ivoire situé à une centaine de kilomètres au nord-est de Bondoukou. Ce site appartient à l'écorégion de la savane ouest soudanienne, il recense près de 11 500 km² et il est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et qualifie en tant que réserve de biosphère depuis 1983. Il a été envisagé dès 1926 et crée en 1953 sous la dénomination de "Réserve de Bouna" puis a pris pour toujours le nom de "Parc national de la Comoé". En 1968.

⁶ Les Lobi forment un peuple autochtone d'Afrique de l'Ouest vivant au sud-ouest du Burkina Faso, au Nord-ouest du Ghana et au nord-est de la Côte d'Ivoire, principalement dans la région de Bouna, près du Burkina Faso et du Ghana, sur la rive droite de la Volta noire. Leur provenance est connue par le biais de récits mythiques, leur migration serait partie de l'actuel nord Ghana, parcourant la région de Wa et la Volta, il y a de cela quelques siècles. Les Lobi constituent à peu près 4 % de la population du Burkina Faso et de 2 % de celle de la Côte d'Ivoire. Les villages Lobi sont abondants au milieu du Parc national de la Comoé.

⁷ Les Namas constituent une population de pasteurs d'Afrique australe qui demeurent essentiellement en Namibie, mais aussi en Afrique du Sud et à un niveau plus faible au



botanique de Richtersveld⁸ en Afrique du Sud, les populations mobiles s'installent à l'arrière du paysage dans leur propre lieu de résidence. Qualifiés de "négro", d'"insensé", ou de "cancer" écologique, ces populations n'ont, en dernier ressort, aucune ressource à traiter dans le cadre de la mise en marché du patrimoine naturel et culturel. A l'heure actuelle, les parcs nationaux des Virunga, de Kahuzi-Biega et de la Comoé, ainsi que le Paysage culturel et botanique de Richtersveld sont des "patrimoines de l'humanité" ; sont la propriété de tout un chacun, ils s'inscrivent dans l'ordre global, mais ses populations n'y prennent en charge qu'une infime présence au service d'une patrimonialisation qui les efface de la scène sociale. Ces conditions des migrants ne s'accordent pas aux constats positifs qui, de Georg Simmel à Robert Ezra Park, ensuite Roger Bastide, ont saisi dans "l'homme marginal" (le migrant tirant parti du contact entre deux cultures et demeurant sur leurs marges communes) une base d'innovation et de synthèses culturelles (Cuche, 2009).

Les populations autochtones ont l'usage de ressources et les négocient, à l'endroit où les migrants ne pouvaient négocier que leur milieu (cadre) naturel et de plus dans des circonstances amenant à la dissimulation de leurs expériences et de leurs savoirs. Sur ce point précis, Babou écrit :

« Les sociétés autochtones sont incitées, à travers la patrimonialisation, à assimiler l'économie de marché. Parmi les fondements de ce mécanisme de changement est économique ; c'est celle du essor de secteur touristique. Mais c'est pareillement celle de l'intégration culturelle ; l'UNESCO invite les peuples à embrasser l'idéologie du développement durable. Ceux qui disposent des ressources culturelles de l'autochtonie sont capables de recourir à cette logique pour réclamer certains droits universels affirmés par l'UNESCO, particulièrement des territoires. Ils attendent ainsi la phase de l'intégration culturelle puisqu'ils s'affilient à l'universalisme du droit, qu'ils prennent part aux réunions et symposiums internationaux, adoptent les discours gestionnaires et entretiennent des relations avec les cercles d'expertise et de consultance. En

Botswana ; c'est une des principales branches Khoikhoï. La langue traditionnelle est le Nama, une langue Khoïsan, cependant la majorité parlent actuellement l'Afrikaans.

⁸ Le sud du Parc transfrontalier du Richtersveld est inscrit sous le nom de "Paysage culturel et botanique du Richtersveld" sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2007. Avec une superficie de 160 000 hectares, incorporée à la province du Cap Septentrional dans la partie Ouest de l'Afrique du Sud. Le peuple Nama y vit depuis 2000 ans, leurs habitations portables nommées *Haru Oms* sont couvertes de nattes de jonc.



revanche, on a observé l'obstacle des migrants à mobiliser des supports symboliques et physiques en vue de consolider leur effort face à la patrimonialisation de l'espace géographique dans lequel ils se sont établis. Les sociétés autochtones et migrantes s'avèrent ainsi suivre des sorts différents lorsqu'elles sont confrontées aux changements patrimoniaux » (Babou, 2013).

4. Le rôle capital de la notion d'autochtonie en Afrique dans les politiques décentralisatrices, l'urbanisation durable et l'appartenance à un territoire

Comme dans d'autres régions de la terre, on observe depuis plus d'une vingtaine d'années, une « *floraison de discours sur l'autochtonie, l'appartenance "originelle" à un groupe ou à un territoire* » en Afrique subsaharienne ou en Afrique du Nord (Lentz, 2003, p. 113). Concernant cette problématique, on observe que « *L'urbanisation et la décentralisation, l'intensification des conflits fonciers et politiques poussent les emplois d'une démonstration visant à différencier une partie des sociétés dans son accès aux richesses. Que ce soit au sujet d'enjeux fonciers, de l'histoire du peuplement, de l'intégration de nouveaux migrants ou des sites d'ensevelissement, la problématique de l'autochtonie tient un rang grandissant dans l'espace public* » (Bayart, Geschiere et Nyamnjoh, 2001).

Geschiere explique ce constat en soulignant que le présent agrandissement des rhétoriques d'autochtonie forme moins une riposte à la globalisation qu'une conséquence de cette dernière (GESCHIERE, 2009). Dans certaines nations africaines, les stratégies politiques de décentralisation administrative et de l'évolution urbaine durable animées par les instances internationales ont logiquement mené vers un redoublement de l'antagonisme entre autochtone et allogène.

Une mise en parallèle entre le Ghana, le Burkina Faso et le Mali (Faye, Kone et Quiminal, 2006) révélerait éventuellement que le nouvel intérêt pris par la notion d'autochtonie dans ces contrées est attaché au développement du processus de décentralisation, à la fondation de municipalités et à l'établissement d'un nouveau pouvoir élu. Le sujet de l'autochtonie est constamment extrêmement ancré dans la mémoire particulière des centres urbains.

Cet exposé montre que si les propos sur l'autochtonie sont flexibles et inconstants, contrairement à ce que certifie certains anthropologues, ils ne sont pas cependant souvent "vide de contenu" (Lentz, 2003). Loin de là, c'est probablement la malléabilité de ce contenu qui lui attribue sa légitimité et



donne lieu à l'autochtonie d'interpréter le rôle d'un authentique capital qu'il convient d'investir, de promouvoir et de rentabiliser (Mathieu, 2011).

5. Système d'autochtonie ; puissant facteur de cohésion sociale et de sociabilité (équilibre) naturelle

Le mouvement connu "du retour à la nature", qui se définit dans les années 1970⁹ (Léger et Hervieu, 1979), par une migration des agglomérations urbaines vers les secteurs ruraux pour recouvrer la vie "selon la nature" a révélé durant les dernières années une passion ou un engouement pour le jardinage voire pour une conception du lien au vivant avec la permaculture (Mollison et Holmgren, 1978).

Ce retour à la terre est suivi par un retour à l'existence classique ou traditionnelle et à la vie campagnarde avec ses normes et ses habitudes qui autoriseraient de rattraper les cultures dissimulées (activités agraires, médicales, médecine par les plantes, naturopathie, etc.). Recouvrer ces expériences, ce serait retrouver, par le fait même, les équilibres et les harmonies naturelles que ce cadre de vie et ces cultures sont présumés avoir su insérer ; ce serait par suite se soumettre à un "ordre primordial" inscrit dans les mécanismes écologiques. Belaidi, Alvarez-Pereyre, Wahiche et Artaud, explique ce changement en notant que:

« C'est sur cette même assise qu'on présuppose que la subordination de l'homme à la nature crée une sociabilité naturelle dans laquelle l'ensemble des personnes, liées entre eux par des relations individualisées et permanentes, par des droits et des devoirs clairement définis, ont une position précise. La société à laquelle on aspire, par ce moyen, est une société régulière, une communauté de concert dans laquelle les rôles de tout un chacun sont ou devraient être garantis sur la base d'une rigoureuse égalité, où tout un chacun est capable de prendre part à l'élaboration des décisions, mettre en avant ses droits à la reconnaissance sociale et jouir d'un statut assuré » (Belaidi, Alvarez-Pereyre, Wahiche et Artaud, 2016).

Conclusion

La comparaison entre une suite d'activités portant sur des parcs du patrimoine mondial occupés aussi par des autochtones et l'ethnographie d'un seul endroit où habite une petite communauté de migrants, peut apparaître comme peu représentative. Elle a pourtant permis de qualifier des faits et des cas passés autrefois invisibles. Les recherches sur des

⁹ Dans l'univers occidental, en réponse aux immigrations utopiques de l'après 68.



circonstances de non autochtonie (sociétés de migrants et sites africains) nécessiterait d'être étendues afin d'affermir ce qui, d'ordinaire, n'est pas examiné par les travaux sur la patrimonialisation et les rapports culture/nature. Dans le cadre de la mondialisation, des phénomènes migratoires envisageables à cause des transformations climatiques et de l'augmentation du nombre de sites naturels et urbains préservés, le contact ou le rapprochement entre des migrants et des patrimoines formera peut-être un paramètre structurel de l'établissement mémoriel et identitaire des populations contemporaines, exposées aux assimilations culturelles et gestionnaires du développement et aux autochtonies monétisées. (Babou, 2013). Comme l'a affirmé Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO : « *Le patrimoine mondial est une pierre angulaire de la paix et du développement durable. C'est une source d'identité et de dignité pour les communautés locales, une source de savoir et de force à partager. En 2012, alors que nous célébrons le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, ce message est plus que jamais d'actualité* » (UNESCO, 2012, p. 3).

Références

1. Aprile S., Bertheleu H. Et Billion P., 2009. « *Faire de l'histoire de l'immigration en région centre: un début* », *Hommes et migrations*, 1278, *Histoire des migrations: Panorama régional*, vol. 2, p. 128-141.
2. Artaud H., 2010. « *La mémoire en ressac: savoir, autochtonie et mémoire chez les pêcheurs Imrâgen du Banc d'Arguin* », in Bonte P., Boulay S. (dir.), *La Mauritanie contemporaine: enjeux de mémoire et nouvelles identités*, *The Maghreb Review*, p. 108-125.
3. Babou I., 2013. « *Autochtonie et migrations dans les sites du patrimoine naturel de l'Unesco* », *SociologieS*, Théories et recherches : <http://sociologies.revues.org/4416> (page consultée le 21 décembre 2016).
4. Bayart J.-F., Geschiere P.-L. Et Nyamnjoh F., 2001. « *Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique* », *Critique Internationale*, n° 10, p. 177-194.
5. Belaidi N., Alvarez-Pereyre F., Wahiche J.-D. Et Artaud H., 2016. « *Autochtonies(s) et sociétés contemporaines. La diversité culturelle, entre division et cohésion sociale* », *Droit et cultures*, vol. 72, n° 2, p. 43-76 : <http://droitcultures.revues.org/3890> (page consultée le 25 juillet 2017).
6. Cazalet B., 2004. « *Les aires marines protégées à l'épreuve du sous-développement en Afrique de l'Ouest* », *La biodiversité des océans : ses différents visages, sa valeur et sa conservation*, *Vertigo*, vol. 5, n° 3.
7. Ceuppens B. Et Geschiere P.-L., 2005. « *Autochtony: local or global? New Modes in the Struggle over Citizenship and Belonging in Africa and Europe* », *Annual Review of Anthropology*, vol. 34, p. 385-407.



8. Cuche D., 2009. « *L'homme marginal: une traduction conceptuelle à revisiter pour penser l'individu en diaspora* », *Revue européennes des migrations internationales*, vol. 25, n° 3, p. 13-30.
9. Dahou T. Et Cheikh A.-W.-O., 2007. « *L'autochtonie dans les Aires marines protégées. Terrain de conflit en Mauritanie et au Sénégal* », *Politique Africaine*, n° 108, p. 173-190.
10. Dumoulin Kervrand D., 2005. « *Les politiques de conservation de la nature en Amérique latine : au cœur de l'internationalisation et de la convergence des ordres politiques* », *Revisita de la Cepal*, p. 71-85.
11. Fay C., Kone Y. Et Quiminal C. (dir.), 2006. *Décentralisation et pouvoirs en Afrique. En contrepoint, modèles territoriaux français*. Paris, Editions IRD.
12. Geschiere P.-L., 2009. *The Perils of Belonging : Autochtony, Citizenship, and Exclusion in Europe and Africa*, Chicago, Chicago Press, 304 p.
13. Geschiere P.-L. Et Jackson S., 2006. « *Autochthony and the crisis of Citizenship: Democratization, Decentralization, and the Politics of Belonging* », *African Studies Review*, vol. 49, n° 2, p. 1-7.
14. Giraut F., Sylvain G. Et Houssay-Holzschuch M., 2004. « *Les aires protégées dans les recompositions territoriales africaines* », *L'information géographique*, vol. 68, n° 4, p. 340-368.
15. Leger D. Et Hervieu B., 1979. *Le retour à la nature. Au fond de la forêt, l'Etat*, Paris, Le Seuil, 234 p.
16. Lentz C., 2003. « *Premiers arrivés et nouveaux venus. Discours sur l'autochtonie dans la savane ouest africaine* », in Kubar R., Lentz C. Et Somda C.-N. (Éds), *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Paris, Karthala, p. 113-134.
17. Leonhardt A., 2006. « *Baka and the Magic of the State: Between Autochtony and Citizenship* », *African Studies Review*, vol. 49, n° 2, p. 69-94.
18. Mathieu H., 2011. « *L'autochtonie comme capital : appartenance et citoyenneté dans l'Afrique urbaine* », *Social Anthropology/Anthropologie Sociale*, European Association of Social Anthropologists, vol. 19, n° 2, p. 143-158 : <https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:Lbh9JUHDR5MJ:https://dipot.ulb.ac.be/dspace/bitstream/2013/159751/1/txt.pdf+&cd=3&hl=fr&ct=clnk&gl=dz> (page consultée le 01 octobre 2020).
19. Mollison B. Et Holmgren D., 1978. *Pernaculture One: A Perennial Agricultural System for Human Settlements*, Tagari publishers, Australia, New South Wales, p.128
20. Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), 2012. « *Patrimoine mondial et peuples autochtones* », *Patrimoine Mondial*, Paris, Editions UNESCO, n° 62, 88 p. : <https://es.calameo.com/read/003329972f10dd49977fc> (page consultée le 01 octobre 2020).

